

Réponses aux recommandations de l'Avis#2 de Bruss'help

Madame, Monsieur,

Je fais suite à l'Avis #02 – Avis d'Initiative du comité de l'urgence et de l'insertion que vous m'avez transmis ce 24/3 et pour lequel je vous remercie.

Je souhaite avant toute chose remercier Bruss'help et les membres du Comité de l'Urgence et de l'insertion pour la concertation qui a permis la production des 5 recommandations que compte cet avis.

Vous n'ignorez pas que cet avis intervient dans le contexte de la crise Ukrainienne qui donne lieu, au sein du gouvernement bruxellois à la construction d'une stratégie concertée visant à accroître les capacités d'hébergement d'urgence et de logement de l'ensemble des publics fragilisés en Région bruxelloise mais également de renforcement des capacités d'accueil et d'accompagnement pour l'ensemble des secteurs social et de santé pour rencontrer l'ensemble des besoins nouveaux. Je veille personnellement à ce que cette stratégie s'inscrive dans une logique d'universalisme proportionné et intègre notamment les personnes en provenance d'Ukraine mais également à l'ensemble des publics vulnérables en Région bruxelloise.

Pour l'immédiat et en attente de décisions à venir relatives à cette stratégie régionale concertée, voici les suites que j'entends réserver aux 5 recommandations de l'avis que vous m'avez transmis :

- ⇒ Je vous confirme la reconversion, à partir du 1/4/2022, des lits disponibles à l'hôtel Lemonnier permettant d'accroître la capacité d'accueil de familles et enfants (90 lits). Cette « reconversion » porte sur la période du 1/4 au 30/6/2022 et est couverte par la subvention déjà accordée pour ce dispositif jusque fin juin.
- ⇒ Il paraît important de déterminer une logique de diminution progressive des capacités « buffer » organisées par le New Samusocial pendant la période hivernale ;
- ⇒ A ce stade, il n'est pas jugé opportun de maintenir une capacité d'hébergement covid+. Si les données épidémiologiques dans les semaines et mois à venir amènent à revoir ce positionnement, je reviendrai vers vous ;
- ⇒ Concernant le renforcement des projets d'occupation temporaire de bâtiments vides permettant l'accueil de publics fragilisés, je vous informe qu'une note est actuellement en cours de discussion au sein du gouvernement afin d'accroître substantiellement le nombre de personnes visées par ces initiatives (et notamment les familles avec enfants) ;

⇒ Enfin, concernant la faisabilité et l'opportunité d'un retour de l'ensemble des structures d'hébergement à leur capacité pré-covid, je charge les administrations de produire rapidement des instructions claires à ce propos.

Complémentairement à ces éléments, je vous confirme que les actions suivantes sont réalisées, en cours ou imminentes et rejoignent les préoccupations relayées dans l'avis :

- Accroissement de la capacité d'accueil de familles au sein des maisons d'accueil (en ce inclus l'ouverture de deux maisons d'accueil en 2022, l'une à destination de femmes victimes de violence accompagnées d'enfants et l'autre à destination de jeunes LGBTQIA+);
- Prolongation de dispositifs au sein des hôtels ;
- Prolongation et mise en place de projets de relogement de personnes sans abri ;
- Renforcement de la capacité d'accompagnement des services de guidance à domicile ;
- Renforcement de la capacité d'accompagnement des opérateurs Housing First.

Je me tiens à votre disposition pour une rencontre, à l'instar de celle organisée suite à la production de l'avis #01 des comité de l'Urgence et de l'insertion. Cette rencontre pourrait en outre être l'occasion d'examiner le rôle de Bruss'help à deux niveaux : la coordination des dimensions de prévention/veille sanitaire au sein du secteur de l'aide aux personnes sans abri et le rôle de Bruss'help dans le cadre de la stratégie régionale liée à l'afflux de personnes en provenance d'Ukraine.

Je vous prie d'agréer, Madame, monsieur, mes sincères salutations.

Alain MARON
Ministre de la Santé et du Social